

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 29 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mallet Bernard, 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Vadé Bontemps Lepron
Mrs Breton Blondeau Penicaud Bigot

Absents avec procuration : Mme Breteau et M.Perrot

Excusés : M. Odeau, M. Verrier et Mme Tuffier

M. Bigot a été nommé secrétaire.

Renouvellement du contrat de maintenance DELTA.

Monsieur MALLET, 1er adjoint rappelle que la fin de contrat concernant la maintenance pour notre matériel informatique est arrivée à échéance le 30 novembre 2018. Les conditions d'interventions restent inchangées. Une offre de prix par Delta Technologies nous est présentée pour son renouvellement qui s'élève à 208,66 TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil accepte le devis et charge Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint de sa signature ainsi que celle du contrat.

Remplacement et déplacement du Poteau d'incendie Château de Beauchamps.

Monsieur MALLET, 1er adjoint informe les membres du conseil municipal que suite aux travaux d'aménagement du carrefour du château de Beauchamps sur la RD 323, le poteau d'incendie doit être déplacé et remplacé.

La commune en est propriétaire. Son remplacement et les sujétions annexes sont à sa charge.

Après avoir demandé des explications auprès de Véolia sur le coût de ce dernier, il semble que le déplacement de celui-ci entraîne la pose d'un nouveau Te.Robinet Vanne de liaison du poteau en matériaux électro-soudé qui justifie le devis qui s'élève à 2 791,93€ TTC malgré une remise exceptionnelle de Véolia.

Les membres du conseil après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments, acceptent le devis et charge Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint de sa signature, la facture sera réglée au programme 67 (Voirie).

Devis siège de la tondeuse.

Monsieur MALLET, rappelle que lors de la réunion du 25 octobre dernier, le conseil municipal a délibéré pour l'achat d'un siège pour la tondeuse auto-tractée.

Notre agent communal, lors de son passage chez Depussay pour un l'entretien courant de la tondeuse, a constaté que le siège proposé ne répondait pas à ses attentes pour amortir les secousses.

Des solutions sont évoquées pour une modification et une adaptation d'un siège autre que celui d'origine.

Le devis établi s'élève à 714,20€ TTC.

Les membres du conseil après en avoir pris connaissance, acceptent ce dernier, annule celui du 25 octobre et charge Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint de sa signature, la facture sera réglée au compte 2158 programme 71 comme l'achat initial.

Virement de crédit n°2-2018.

Monsieur MALLET, informe les membres du conseil que nous avons reçu la facture concernant l'achat du certificat exécutif RGS** qui s'élève à 222,00€ TTC. Cette facture sera réglée au compte 2051 programme 56 (Bureau)

Afin de pouvoir régler cette facture il est utile de procéder aux virements de crédits ci-dessous :

Programme 56 ; Compte 2051 = +250€

Programme 61 ; Compte 2313 = - 250€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal charge Monsieur le Maire ou Monsieur le 1^{er} Adjoint de l'exécution de ces virements de crédits ci-dessus.

Divers

Explication de la **panne sur l'éclairage public** sur le poste de la Roche (Beauregard et Rte de St Martin)

Radar ; sera implanté en même temps que la location de la pelleuse pour le terrassement du terrain pour les jeux d'enfants

Rappel du **noël des enfants** le dimanche 9 décembre à 15h

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h55

Approbation de la séance du 29 novembre; le 1^{er} Adjoint au Maire Bernard MALLET